

« EN BREF »

Le Prêt Etudiant Bpifrance est un prêt réglementé proposant une garantie octroyée par l'Etat, qui dispense de la caution des parents ou d'un tiers. Il permet l'accès au crédit des étudiants de toutes catégories sociales et de formations variées.

Il est à proposer uniquement aux étudiants emprunteurs qui ne peuvent pas disposer de caution. Ce crédit n'est pas disponible à la commercialisation de façon pérenne et permanente, une enveloppe plafonnée étant allouée par l'Etat.

Bonne nouvelle cette année l'enveloppe allouée a été doublée par rapport aux années précédentes.

Bénéfices client

- **Taux** : un taux préférentiel bas à **1,29%**
- **Montant maximal** : 20 000 euros
- **Frais de dossier à 0€**
- **Durée** : avec une durée totale maximum de 10 ans, ce prêt permet de financer tout type d'études, y compris les plus longues.
- **Pas de caution d'un tiers** : grâce à la garantie apportée par Bpifrance, les étudiants sans caution peuvent aussi accéder au crédit.
- **Liberté** : financement de tout objet sans justificatif
- **Souplesse** : possibilité de débloquer le prêt en une ou plusieurs fois (afin de ne payer les intérêts que sur les fonds réellement débloqués) et de différer le premier remboursement selon les besoins de l'étudiant.
- **Evolutivité** : possibilité de modifier la durée du prêt (sauf en cas de différé total) et d'effectuer un remboursement anticipé total ou partiel.
- **Rapidité** : une réponse de principe immédiate et mise à disposition des fonds possible dès le 8e jour suivant l'acceptation du contrat par le client.
- **Tranquillité** : une couverture des risques décès, invalidité, perte d'autonomie grâce à l'assurance DIT facultative mais vivement conseillée.

Clientèle éligible à l'offre

Les étudiants dont les prêts sont susceptibles de bénéficier de la Garantie au titre du Fonds de Garantie « Prêts Etudiants » sont les personnes physiques :

- régulièrement inscrites dans un établissement en vue de la préparation d'un concours ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur français, **majeure et âgée de moins de 28 ans** à la date de conclusion du prêt,
- de nationalité française
- ou possédant la nationalité de l'un des États membres de l'Union Européenne^(*) ou d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen^(**), à condition que l'Etudiant justifie de 5 ans de résidence régulière ininterrompue en France au moment de la conclusion du prêt (il est alors nécessaire de fournir un justificatif pour chacune de ces 5 années de présence en France. Sont acceptés : certificat de scolarité, carte d'étudiant, carte Navigo, carte d'association sportive, bulletin de salaire le cas échéant...)

(*) États membres de l'Union Européenne (UE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

(**) Pays membres de l'Espace Economique Européen (EEE) : Etats Membres de l'UE + Islande, Liechtenstein, Norvège.

Montant

- Minimum : 1.000 € ▪ Maximum : 20.000 €
- Durée minimum : 24 mois (2 ans)
- Durée maximum : 120 mois (10 ans), périodes de différé (5 ans maximum) et évolutivité comprises

Pièces justificatives spécifiques :

- **Justificatif du statut d'étudiant** : carte d'étudiant ou attestation de l'établissement scolaire ou universitaire valable pour l'année scolaire en cours ou à venir (attestation de scolarité ou attestation de pré-inscription)
- **Attestation sur l'honneur** :
 - *déclaration sur l'honneur de l'Etudiant qu'il n'a pas conclu d'autres prêts bénéficiant de la Garantie*
 - *ou s'il a conclu d'autres prêts bénéficiant de la Garantie, d'une déclaration sur l'honneur que le montant total de l'ensemble des prêts souscrits par lui et bénéficiant de la Garantie (y compris le nouveau crédit) ne dépasse pas un montant en capital initial de 15.000 euros*
- **Pour les étudiants non français** : justificatifs de 5 ans de résidence continue et régulière en France